



**CONTRIBUTION À LA CONSULTATION
PUBLIQUE DE LA COMMISSION
EUROPÉENNE SUR LE CORPS
EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ**

2 AVRIL 2017



**OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE LA NON-DISCRIMINATION
ET DES DROITS FONDAMENTAUX**
CONTRIBUTION — SOCIÉTÉ CIVILE

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE CORPS EUROPÉEN DE
SOLIDARITÉ**

Pour une mobilité solidaire accessible à tous les jeunes

Contribution soumise le 2 avril 2017 dans le cadre de la consultation ouverte par la Commission européenne afin de définir les priorités et les modalités de mise en œuvre du Corps européen de solidarité et d'éclairer la préparation de son cadre législatif.

Objet et portée

La Commission européenne ouvre, du 6 février au 2 avril 2017, une consultation publique consacrée au Corps européen de solidarité. Cette consultation prolonge une première phase d'échanges ciblés menée à la fin de l'année 2016. Elle vise à recueillir l'avis des jeunes, des organisations et des autres parties prenantes sur les priorités du futur dispositif, son accessibilité, les formes d'engagement proposées et ses modalités de mise en œuvre.

À cette date, le Corps européen de solidarité se trouve encore dans sa phase initiale. Il prévoit deux voies complémentaires: un volet consacré au volontariat et un volet professionnel comprenant des emplois, des stages et des apprentissages. Les jeunes peuvent s'inscrire à partir de 17 ans, mais une mission ne peut commencer qu'à partir de 18 ans. Le dispositif concerne les activités menées dans le pays de résidence ou dans un autre pays participant aux instruments européens qui le financent.

L'Observatoire européen de la non-discrimination et des droits fondamentaux répond à cette consultation le 2 avril 2017. Sa contribution porte principalement sur l'accès des jeunes défavorisés ou ayant des besoins particuliers, sur la valeur de l'accompagnement éducatif et sur la nécessité de privilégier les capacités d'adaptation plutôt que le seul niveau de qualification.

Les résultats de la consultation alimentent la proposition législative présentée par la Commission européenne le 30 mai 2017. Ils sont également synthétisés dans le document de travail SWD(2017) 166 consacré aux consultations menées entre janvier et avril 2017. La présente publication restitue la contribution de l'OENDDF dans une forme éditoriale structurée, tout en conservant les positions exprimées dans le questionnaire original.

Priorités du Corps européen de solidarité

L'OENDDF considère que le Corps européen de solidarité doit d'abord permettre aux jeunes d'exprimer concrètement leur solidarité, créer des possibilités de mobilité transfrontalière et leur donner l'occasion de développer leurs aptitudes et leurs compétences.

Le programme ne doit pas sélectionner uniquement les jeunes qui disposent déjà des codes, des diplômes ou de l'expérience nécessaires pour évoluer facilement dans un environnement international. Il doit également ouvrir la mobilité européenne à ceux qui n'ont jamais voyagé, qui ne maîtrisent pas nécessairement une langue étrangère ou qui ne disposent pas d'une expérience professionnelle préalable.

Afin de créer un esprit commun entre les participants, l'OENDDF soutient la mise en place de plateformes partagées sur les réseaux sociaux ainsi que d'activités réunissant les anciens participants. Ces espaces permettent de prolonger les liens créés au cours des missions et de faire vivre une communauté européenne de la solidarité.

Rendre le programme accessible aux jeunes les plus vulnérables

L'accès des jeunes issus de milieux défavorisés ou ayant des besoins particuliers exige des modalités adaptées. L'OENDDF recommande de prévoir des allocations et des formations supplémentaires, mais également des missions plus courtes et des activités à temps partiel.

Ces aménagements ne suffisent toutefois pas pour les jeunes les plus fragiles. Les équipes doivent bénéficier d'un accompagnement humain renforcé. Dans certaines situations, un éducateur du pays d'origine doit pouvoir accompagner le jeune afin de l'aider à s'adapter à un environnement étranger et de sécuriser son parcours.

Simplifier les démarches pour les personnes et les organisations

L'accès au Corps européen de solidarité doit également reposer sur des procédures simples. L'OENDDF soutient des mécanismes de validation ou d'accréditation accessibles pour les organisations, des demandes de financement allégées et une procédure d'inscription claire pour les jeunes.

Au moment de la consultation, l'OENDDF mène des activités de solidarité avec des volontaires. Pour qu'une organisation puisse proposer des placements de volontariat, de stage, d'apprentissage ou d'emploi dans ce cadre, un financement de l'Union européenne constitue une condition nécessaire.

Sélectionner les participants sur leur capacité d'adaptation

L'OENDDF n'exige aucun niveau d'études particulier. Il accorde une importance prioritaire aux compétences relationnelles et comportementales, notamment à la communication, au travail en équipe et à la capacité à accomplir des tâches diverses.

La principale difficulté ne consiste pas à trouver une personne possédant un diplôme ou une expérience déterminés. Elle réside dans l'identification d'une personne souple, capable de s'adapter aux besoins du projet et à un environnement professionnel étranger. Cette capacité d'adaptation est plus importante que le niveau d'études ou l'expérience préalable.

La préparation du participant doit ainsi porter en priorité sur les tâches concrètes confiées dans le cadre du projet. Une formation directement liée à la mission lui donne des repères opérationnels et facilite son intégration au sein de l'organisation d'accueil.

Une pratique inspirante auprès de jeunes en réinsertion

L'association française « Channel », qui accompagne des jeunes en situation de réinsertion, organise des actions de volontariat et de solidarité auprès des personnes migrantes à Calais, en coopération avec l'association locale L'Auberge des Migrants.

Elle prépare une nouvelle action à Londres au cours de laquelle deux éducateurs accompagnent six jeunes qu'ils connaissent bien et suivent tout au long de l'année. La présence des éducateurs rassure l'organisation partenaire

et les jeunes eux-mêmes, dont certains sont trop fragiles pour affronter seuls un environnement nouveau. Pour ces participants, l'action constitue une première expérience à l'étranger.

Cette pratique montre que la mobilité solidaire devient accessible lorsque l'accompagnement est conçu à partir des besoins réels des jeunes. Dans le cas de jeunes en réinsertion, notamment après une condamnation judiciaire, la présence d'éducateurs du pays d'origine peut être indispensable.

Recommandations de l'OENDDF

Pour garantir un Corps européen de solidarité réellement inclusif, l'OENDDF recommande à la Commission européenne de :

- **prévoir un accompagnement humain renforcé** pour les jeunes défavorisés ou ayant des besoins particuliers, y compris la possibilité d'un accompagnement par un éducateur du pays d'origine ;
- **proposer des formats souples** grâce à des missions plus courtes, des activités à temps partiel et des aides financières adaptées ;
- **ne pas faire du diplôme ou de l'expérience internationale un critère déterminant** et valoriser les compétences relationnelles, la souplesse et la capacité d'adaptation ;
- **préparer chaque participant aux tâches concrètes du projet** afin de favoriser son intégration dans l'organisation d'accueil ;
- **simplifier l'accréditation, le financement et l'inscription** pour permettre aux jeunes comme aux organisations de participer effectivement au dispositif ;
- **soutenir la continuité de la communauté européenne de la solidarité** au moyen de plateformes communes et d'activités destinées aux anciens participants.

Conclusion

Le Corps européen de solidarité atteint pleinement son objectif lorsqu'il permet à des jeunes qui en sont habituellement éloignés de vivre une expérience de mobilité, de développer leurs compétences et de contribuer à une action utile à la société.

L'OENDDF appelle donc la Commission européenne à construire un programme inclusif, souple et suffisamment accompagné. Le niveau de diplôme, la maîtrise d'une langue étrangère ou l'absence d'expérience internationale ne doivent pas constituer des barrières à l'engagement. La réussite du dispositif repose avant tout sur la capacité à reconnaître les aptitudes des jeunes et à leur offrir l'appui humain nécessaire.

Christine MONTY

Présidente de l'Observatoire européen de la non-discrimination et des droits fondamentaux
Contribution soumise à la Commission européenne le 2 avril 2017